

## Rénovation et extension du CNAC

### Rappel historique

Depuis l'origine, le CNAC est installé dans le cirque municipal, mis à disposition par la Ville de Châlons-en-Champagne dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Les espaces dédiés à la pratique des disciplines circassiennes se limitent à la piste du cirque et au gymnase (anciennes écuries), ce qui s'avère rapidement insuffisant.

L'opportunité d'une extension en 1988 permet d'installer à la sortie de Châlons les chevaux, un manège pour les faire travailler, ainsi qu'en 2000 un chapiteau stable (Ø 29 m) pour disposer d'un espace de travail spécialisé supplémentaire.

En 2005, la Coopérative Agricole Marnaise se voit signifier l'impossibilité d'exploiter, pour raison de sécurité, des silos à céréales situés trop près d'un axe routier très fréquenté de contournement de la ville de Châlons-en-Champagne qui surplombe le site.

Cette perspective présente un intérêt certain pour le CNAC : proximité du cirque historique et surface disponible (21 500 M<sup>2</sup>).

### Un plan global d'extension et rénovation du cirque historique (2005/2015)

#### ACQUISITION DU SITE "LA MARNAISE"

En juillet 2006, l'Etat (ministère de la Culture et de la Communication) acquiert cet ensemble immobilier (terrain + bâtiments existants) en vue de l'extension des installations du CNAC, pour la somme d'1,4 M €, incluant 400 000 € dédiés à la démolition des silos à céréales.

Cette acquisition permet de développer ses installations et activités : l'école supérieure avec son année d'insertion professionnelle, les stages de formation permanente en direction des professionnels du spectacle vivant, la perspective d'une formation conduisant à un diplôme d'Etat d'enseignant de cirque.

Elle fait partie d'un plan global d'extension-rénovation du site historique programmé en 3 phases :

#### 1RE PHASE (2005/2007)

Outre la réfection de la couverture du cirque dès 2005, abandon en 2006 du lieu-dit 'la Ferme' pour une installation foraine définitive sur le terrain dédié à l'extension qui comprend :

- l'aménagement de hangars pour les transformer en lieux de rangements sécurisés, écuries (10 box à chevaux dont 1 dédié aux soins vétérinaires), lieux de rangement clos pour le fourrage, 2 bureaux pour les responsables de l'activité équestre,
- le transfert et l'installation de chapiteaux comme lieu de travail spécialisés : 2 chapiteaux (Ø 36 m et Ø 29 m) et 1 manège rénové pour le travail des chevaux,
- la construction d'une carrière (travail et détente des chevaux),
- la démolition d'un bâtiment, à l'entrée du site, pour y installer le chapiteau dédié à la cellule d'insertion professionnelle (Ø 25 m) acquis au printemps 2007,
- l'aménagement de 3 salles de travail dans un bâtiment existant,
- la sécurisation du site (entourage, éclairage, ...)
- la création de réseaux souterrains en gaz, eau, électricité conformes aux normes sanitaires.

Le coût de cette première phase s'élève à 900 000 €.

#### 2E PHASE - RÉNOVATION DU CIRQUE HISTORIQUE (2009/2011)

Elle concerne la rénovation du site historique (cirque) et de ses bâtiments adjacents (non historiques), sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Châlons-en-Champagne, propriétaire de l'ensemble.

Les travaux, réalisés sous le contrôle de Grzeszczak-Rigaud Architectes, visent à améliorer la sécurité et la fonctionnalité du lieu, ainsi que les économies d'énergie :

- réfection de l'installation de chauffage, des sanitaires, de la ventilation, ...
- rénovation de la piste : remplacement/réfection des sièges et bancs en piste (accueil public),
- réfection des façades, du portail principal, des espaces intérieurs,
- amélioration de l'équipement des salles d'entraînement et de spectacle (augmentation des possibilités d'accroche, de positionnement des régies lumière et son, ...),
- aménagement d'un centre de ressources plus grand et d'une cellule vidéo.

### **3E PHASE - BÂTIMENTS CONTEMPORAINS "LA MARNAISE" (automne 2013 – été 2015)**

Un appel à projets lancé fin 2010 conduit à confier en juin 2011 la maîtrise d'œuvre à l'agence marseillaise ARM ARCHITECTURE. L'architecte Matthieu Poitevin a su parfaitement intégrer, dans un réel souci d'économie raisonnée, bâtiments existants et nouvelles constructions pour faire d'une friche agricole un espace dédié aux arts du cirque.

Objectif : la création de salles de cours spécialisées pour les enseignements circassiens.

#### **Près de 3 000 m2 utiles, dont :**

- les aménagements du terrain et la démolition d'une partie de l'ancien entrepôt agro-pharmaceutique,
- le désamiantage des bâtiments existants conservés (hangars de stockage) et la pose d'une nouvelle toiture, identique à celle des bâtiments à ériger,
- la rénovation des huisseries du bâtiment administratif d'origine, occupé depuis 2006,
- la construction d'un bâtiment destiné aux enseignements circassiens : gymnase, espaces polyvalents, espace aérien dit « grand volant » d'une hauteur de 13,50 m, loges, vestiaires, sanitaires, bureaux du service des études et du service technique,
- la construction de 13 studios d'accueil d'artistes et d'intervenants.

**Été 2015, livraison des bâtiments** : les équipements techniques sont finalisés pendant l'été pour rendre ce nouvel outil opérationnel à la rentrée de septembre 2015. Le CNAC se voit ainsi doté de 2 600 m2 supplémentaires d'espaces de travail dédiés aux enseignements, d'un complément de 2 000 m2 de hangars de stockage et d'un plus grand nombre d'hébergements d'artistes et de professionnels intervenants.

Son inauguration a lieu en octobre 2015.

#### **Conduite du projet :**

Maître d'ouvrage : ministère de la Culture et de la Communication - Maître d'ouvrage mandataire : OPPIC, Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture - Maîtrise d'œuvre : ARM Architecture, Matthieu Poitevin : architecte mandataire.

Le coût total de l'opération (rénovation/extension) est de 15 M € : 50 % Etat, 50 % Collectivités territoriales (1/3 Région Champagne-Ardenne, 1/3 Département de la Marne, 1/3 Ville et Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne).